

CONVENTION DE PARTENARIAT TRIENNALE

Mise en œuvre d'un
Contrat Local de Développement de l'Économie
Sociale et Solidaire (CLDESS)

ENTRE

La Collectivité Territoriale de Corse

sise au 22 cours Grandval – BP 277 – 20187 Ajaccio Cedex

Représentée par son Président du Conseil Exécutif de Corse, **Gilles SIMEONI**

D'une part

L'Agence de Développement Economique de la Corse

Représentée par le Président, **Jean-Christophe ANGELINI**

D'une part

ET

La Commune de Prunelli di Fium'Orbu,

Sise Mairie de Prunelli di Fium'Orbu

Représentée par son Maire, **Pierre SIMEON DE BUOCHBERG**

D'autre part

VISAS

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IVème partie,
- VU la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire,
- VU le règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014, déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du Traité,
- VU les régimes d'aides présentées à la Commission Européenne par la France sur la base du règlement (UE) 651/2014 du 18 décembre 2013,
- VU l'avis n° 2014-35 du Conseil Économique, Social et Culturel de Corse en date du 16 décembre 2014,
- SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
 - SUR rapport de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
 - SUR rapport de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires
- VU la délibération n°14/242 AC de l'Assemblée de Corse approuvant le deuxième plan régional de soutien au secteur de l'Économie Sociale et Solidaire, Cors 'Éco Solidaire 2,
- VU la délibération n° 16/081 AC de l'Assemblée de Corse du 15 avril 2016, portant approbation du Budget Primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2016,
- VU la délibération n° 16/208 AC de l'Assemblée de Corse du 30 septembre 2016, approuvant la stratégie relative à l'élaboration d'un plan de lutte contre la pauvreté et la précarité,
- VU la délibération n° 16/241 AC de l'Assemblée de Corse du 27 octobre 2016, portant approbation du Budget Supplémentaire de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2016,
- VU l'avis du Bureau de l'ADEC en date du 16 décembre 2016,
- VU la délibération XXX CE en date du XXX

Il est préalablement exposé que :

PREAMBULE

La Collectivité Territoriale de Corse a décidé de mettre en œuvre une démarche pour le développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) sur le territoire en inscrivant ce secteur au rang de ses priorités et en le reconnaissant tant d'un point de vue budgétaire que d'organisation et de transversalité des actions.

Cette démarche a été formalisée et adoptée par l'Assemblée de Corse au travers du plan régional pour le développement de l'Economie Sociale et Solidaire, Cors'Éco Solidaire 2 mis en œuvre par l'Agence de Développement Economique de la Corse.

Parce qu'elle conjugue développement économique, lutte contre l'exclusion, solidarité entre les territoires, solidarité entre les citoyens et les générations, responsabilité écologique, durable... l'Economie Sociale et Solidaire est plus que jamais en capacité d'apporter des réponses aux besoins économiques, sociaux et environnementaux.

Sur les territoires, l'ESS participe à un modèle de développement « inclusif » qui crée des emplois non délocalisables et produit du lien social (par exemple en réinsérant, grâce au travail, des personnes éloignées de l'emploi, en développant des services de proximité dans les territoires...).

L'ESS regroupe des organisations dites « à forte utilité sociale », qui embauchent en priorité des personnes en difficulté ou les aident à créer une activité, qui développent des activités soutenables sur le plan écologique ou des formes d'échanges respectant des normes sociales et environnementales élevées. Ces deux familles se recouvrent largement : la plupart des entreprises solidaires ont un statut associatif ou coopératif.

A l'heure où l'ESS est renforcée à la fois dans son objet et ses missions et ce, tant au niveau national par la loi du 31 juillet 2014, qu'au niveau régional, par la place importante qu'elle occupe dans le PADDUC, et dans la nouvelle stratégie relative à l'élaboration d'un plan de lutte contre la précarité, il convient d'apporter un regard objectif sur l'une de ses spécificités, son ancrage territorial fort. Premier employeur en milieu rural, l'ESS est une des rares formes d'économie privée à aller dans des zones défavorisées et représente :

- **1 153 établissements employeurs,**
- **8 235 salariés,**
- **7 046 ETP,**
- **87,5% sont des structures associatives,**
- **193 millions de salaires bruts versés sur l'année,**
- **11,7% de l'emploi privé.**

Elle constitue aujourd'hui une alternative économique pérenne et durable pour entreprendre différemment. C'est une économie qui avant tout crée du sens, joue collectif et est adossée à un système de valeurs qui sont pleinement compatibles avec la stratégie de développement économique mise en œuvre, « U Riacquistu economicu è suciale ».

Ainsi, la Collectivité Territoriale de Corse renforce la capacité à connaître et faire connaître l'ESS, susciter et accompagner l'initiative économique plurielle, développer l'offre de services de l'ESS, au niveau local, l'intégrer comme véritable levier de développement économique, social, environnemental, collectif avec une réflexion dont la valeur centrale est le partage en particulier entre collectivités locales, entreprises de l'ESS, acteurs socio-économiques, habitants.

La CTC fait également le constat que, parce que cette économie se vit concrètement au « local », elle doit s'organiser et se développer au « local ». Il est ainsi pertinent d'appuyer la reconnaissance et de porter la

logique de développement de l'ESS à l'échelon d'un territoire correspondant à un bassin socio-économique cohérent permettant à la fois une taille critique suffisante et une proximité efficace.

Le plan Cors 'Éco Solidaire 2 a posé les bases du soutien régional à ce type de projets locaux au travers d'un appel à projets ESS spécifique dans le cadre duquel la commune de Prunelli di Fium'Orbu a été sélectionnée pour la mise en œuvre d'un Contrat Local de Développement de l'ESS (CLDESS).

Le partage est la clé de la solidarité et une façon moderne plus adaptative et responsable de lier l'économique et le social. La plupart des actions auront donc pour fondement de favoriser le partage et faire émerger à cet effet, des lieux, des organisations, des animations, des médias, des services d'échange pour la diffusion des savoirs, des expériences, des ressources, et la mutualisation des profits et des moyens.

La conduite de cette démarche et l'ensemble des actions qui y concourent au bénéfice d'un territoire, ne connaîtront le succès qu'à la condition que l'ensemble des moyens et des acteurs impliqués y soient coordonnés, formés et informés, suivis, encadrés et encouragés.

C'est pourquoi, il est dorénavant possible d'apporter un soutien régional à la mise en place de Contrats Locaux de Développement de l'ESS (CLDESS) à cet effet, qui, sur la base d'un diagnostic partagé, permettront la définition d'objectifs précis, la construction d'un mode de gouvernance démocratique et d'une évaluation partagée.

Le CLDESS, non seulement, appuie un programme d'actions cohérent dans le cadre de l'Economie Sociale et Solidaire, mais surtout permet la mise en œuvre de projets concrets, visant à garantir l'animation locale et la sensibilisation aux valeurs de l'ESS, l'observation et la production de connaissance, la mise en cohérence et la mutualisation des ressources ou encore le soutien à la création d'activités.

Le CLDESS a donc pour enjeu de :

- déterminer des stratégies de développement pour l'ESS et pour le territoire,
- organiser la représentation des acteurs de l'ESS sur le territoire,
- donner de la visibilité sur l'activité des acteurs de l'ESS,
- soutenir la création et le développement d'activités économiques et d'entreprises de l'ESS, créatrices d'emploi,
- favoriser le développement de projets partenariaux innovants.

Le CLDESS objet de la présente convention, est animé par un Chargé de Mission qui en assure la conduite et le succès.

1. Présentation de la commune de Prunelli di Fium'Orbu et du plan d'actions

La commune de Prunelli di Fium'Orbu, assure le rôle de capitale et chef-lieu de la microrégion du Fium'Orbu. A ce titre, elle assure la conduite de la présente convention au travers du Chargé de Mission qu'elle désignera pour en assurer l'animation tant au plan communal que territorial.

Le territoire de Prunelli di Fium'Orbu et sa microrégion disposent de nombreux atouts : équidistance avec tous les grands centres économiques, accès aux axes de transports, qualité environnementale, ressources naturelles attractives, développement culturel exemplaire en ruralité, cité scolaire et couverture satisfaisante de tout le cycle d'étude jusqu'au bac, offre de soins médicaux et centres de soins et de bien-être en expansion.

Pourtant, l'analyse du territoire et les chiffres sont implacables, il s'agit d'un des territoires les plus précaires de toute la Région Corse, avec des taux de chômage variant de 16 à 20%, un taux d'habitants dont les minima sociaux fournissent plus de 50% des revenus, dépassant les 40%. La très faible densité industrielle et tertiaire y est la cause première. L'activité touristique y est très peu développée, au regard d'autres territoires de la Région. L'agriculture est freinée par la grande densité du maquis et par les limitations de son inclusion à 100% dans le Parc Naturel Régional. La commune même de Prunelli di Fium'Orbu souffre d'une dispersion importante de l'habitat en nombreux hameaux (plus de 10), qui totalisent près de 3 600 habitants.

Consciente de cette situation, et de la nécessité de changer de paradigme économique et de doter la commune d'un nouvel élan permettant d'exploiter au mieux son potentiel bien réel, Prunelli di Fium'Orbu ambitionne pour son territoire un développement économique dynamique, innovant, soucieux de cohésion sociale, créateur d'emplois et porteur de sens et d'innovation.

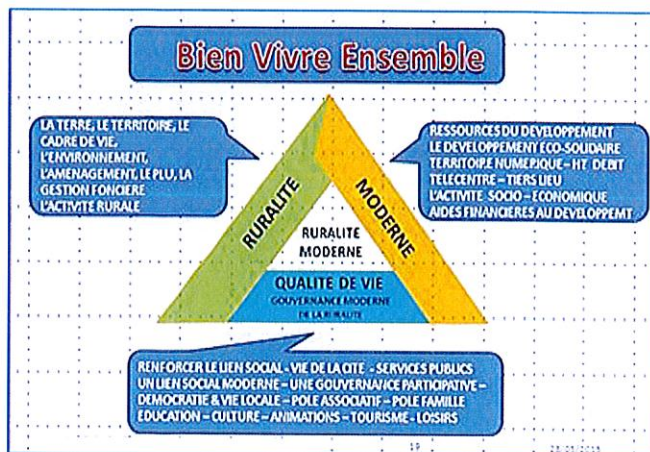
C'est à cet effet qu'elle s'est résolument tournée vers l'ESS depuis 2014 pour doter son territoire d'un projet d'envergure susceptible de constituer une locomotive pour sa microrégion, voire pour la Région entière, par la diffusion et le partage de ses bonnes pratiques, de ses dispositifs, de ses réalisations et de son expérience. C'est ainsi que la commune et la microrégion ont été reconnues comme Territoires Innovants.

Engagée dans son programme de mandature 2014-2020 dans une démarche globale de développement durable, elle a fait de l'ESS depuis maintenant deux ans une priorité.

PROGRAMME DE RURALITE MODERNE ET INNOVANTE

Un Programme de développement d'une Ruralité Moderne et Innovante repose sur 3 fondamentaux :

1. Une approche optimisée, durable et partagée du développement rural
2. Un engagement volontariste dans l'aménagement numérique pour retrouver une dynamique d'égalité avec les territoires urbains.
3. Une gouvernance participative pour entraîner la frange la plus dynamique des citoyens dans la compréhension des enjeux, le renforcement du lien social, et l'implication dans les actions de partage et de solidarité



La Commune de Prunelli di Fium'Orbu, dans sa démarche de **Ruralité Moderne et Innovante**, a ouvert son espace dédié à l'ESS et l'a doté d'un Télécentre, mis en service le 17 février 2016 sous l'égide de la CTC et de l'ADEC, avec le soutien de l'Europe.

Le succès de la démarche s'est manifesté rapidement et l'intérêt de la démarche d'animation d'un territoire retenue par Prunelli di Fium'Orbu et sa microrégion a rapidement fait des émules.

Les communes de **Vezzani, Solaro, Penta di Casinca, Morosaglia**, ont établi des rapports de concertations régulières. La Commune de **Corti**, depuis l'ouverture de son Fab Lab a d'autre part marqué son accord pour s'associer le cas échéant en partenaire dans la logique de réseau de moyens qui se met en place.

Ces communes sont des points d'appuis et de diffusion de l'approche de l'ESS. Elles se sont constituées en groupement pour animer un Pôle Territorial « CCE » – Corse Centre et Est.

En effet ces communes ont abouti aux mêmes constats, et conclusions sur leur territoire respectif. Une concertation et une dynamique de partage d'intérêts et de projets s'est mise en place entre les divers élus. Il est en outre apparu à cette communauté d'acteurs que l'ESS devait être soutenue comme mode de réponse innovant à des besoins non ou insuffisamment satisfaits sur le territoire (aider au maintien à domicile des personnes âgées, contribuer à l'amélioration de la qualité de vie, lutter contre l'exclusion, favoriser les échanges territoriaux entre l'intérieur et la plaine, développer les solidarités entre les citoyens...).

L'idée est ainsi née, que le territoire changerait radicalement de dynamique s'il disposait d'outils de partage, d'accueils, de service, connectés et interconnectés entre plusieurs territoires afin de réunir les forces de progrès et de modernisation au service de toutes les populations, et en particulier, les plus isolées, et précaires.

L'objectif est d'arriver à ce que d'ici 2021, chaque citoyen ait un centre de ressources à haut débit, connecté avec l'ensemble du monde social et économique à moins de 30 minutes de chez lui.

Le premier élément factuel de cette collaboration a été posé par la constitution d'un groupe projet liminaire autour de la volonté des communes de s'associer dans la réalisation des objectifs majeurs de l'expression de l'ESS et au service de celle-ci.

A ce jour le groupe projet et le Comité de Pilotage est constitué des partenaires suivants :

- L'ADEC pour la Collectivité Territoriale de Corse,
- Le Référent RURALITE pour la Haute Corse – et sous-préfet de Corti,
- Les communes de Prunelli di Fium'Orbu, Solaro, Vezzani, Penta di Casinca, Morosaglia.

Corti est partenaire et des accords seront établis en sus.

Il est en outre décidé que par son caractère précurseur, par son expérience et son statut de territoire innovant dont le besoin de développement est critique, la commune de Prunelli di Fium'Orbu serait aux côtés de l'ADEC et de l'Etat, chef de file et pilote du présent CLDESS pour le territoire de référence.

Des conventions liant la commune de Prunelli di Fium'Orbu et l'ensemble des communes partenaires, seront établies et votées par délibération desdites communes partenaires. Ces conventions seront mises en œuvre sur la période 2017-2019 et visent à mettre en place les infrastructures numériques, les espaces, les moyens de développement local et les animations du développement territorial susceptibles à terme de :

- Freiner voire stopper l'exode rural et favoriser la survie des villages ruraux
 - D'engendrer un développement compétitif favorisant l'attractivité et le développement de l'emploi en milieu rural
 - Lutter contre la précarité élevée des populations en zone rurale
 - Stimuler la création d'entreprise ou d'initiatives économiques, et l'accompagnement du développement d'artisans en s'appuyant sur les approches de l'Économie Sociale et Solidaire,
 - Améliorer l'accès aux Services Publics ou marchands en particulier par l'usage d'Internet
 - Diminuer l'isolement et la dépendance aux transports
 - Favoriser l'accès aux soins médicaux et aux services de Santé et de Bien Être
 - Faciliter l'accès à la culture et la Société de la Connaissance
 - Développer des animations renforçant le Lien Social ou ouvrant l'accès à des cycles locaux de formation locale ou distante.
-

Présentation du territoire d'extension et d'expérimentation : Haute-Corse Centre et Est

« Une vision dynamique et moderne d'un territoire essentiellement rural ».

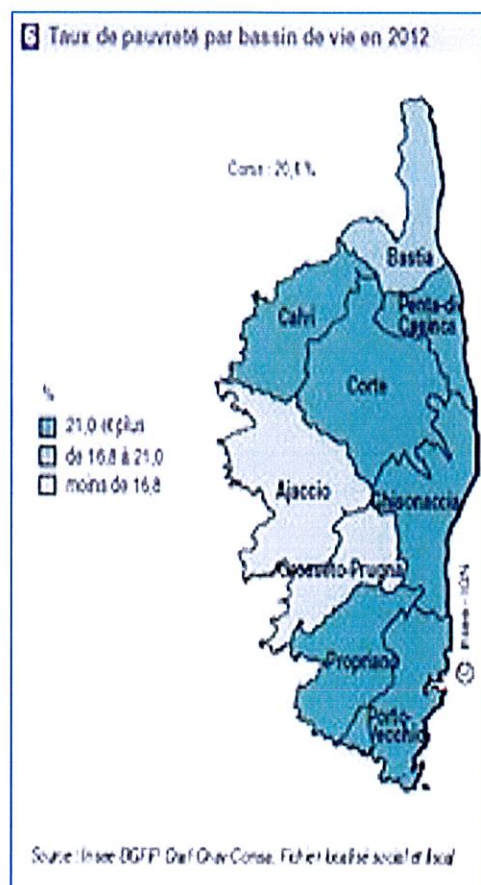
La microrégion Centre et Est de la Corse est d'essence rurale, aucune unité urbaine n'y dépasse 4 000 habitants à l'exception de Corti et sur 71 communes seules 3 dépassent 3 000 habitants.

Elle couvre un bassin de 40 000 habitants sur une bande côtière de 70 km de long sur 45 km de large composé du Fium'Orbu, Castellu, Vizzanese, l'Oriente, Castagniccia répartis sur 3 cantons et de la plaine centrale sur l'axe « Corti – Ponte-Leccia ».

L'objectif est de développer un programme qui favorise l'émergence d'une véritable Société Durable et d'une Ruralité Moderne qui permette à ce territoire de rebondir et de gagner en attractivité et en compétitivité dans un cadre harmonieux et préservé. Ce territoire a beaucoup d'atouts et se reconnaît dans un art commun du « Bien Vivre Ensemble ». Mais la densité de la précarité y est forte, le taux du chômage y est record. Seule une dynamique partagée et ambitieuse de revitalisation rurale peut être de nature à accélérer la dynamique économique et à y défendre l'emploi, la préservation des services publics et la force **du lien social**.

| 5 Bénéficiaires de minima sociaux | | |
|-----------------------------------|--|--|
| | en % | |
| | Part des ménages bénéficiaires dont les minima sociaux représentent plus de 75 % des revenus | Part des ménages bénéficiaires dont les minima sociaux représentent plus de 50 % des revenus |
| Corse | 26,8 | 34,7 |
| Corse-du-Sud | 24,2 | 32,1 |
| Haute-Corse | 28,9 | 36,8 |
| France métropolitaine | 24,9 | 32,6 |

Source : Caf données au 31/12/2014



5 axes d'intervention fédérateurs

1. l'aménagement numérique et la mise en place d'un réseau de télé-centres et espaces de co-working dit « Réseau U Spaziu » pour le soutien à l'emploi et le développement de points de services en ruralité pour favoriser l'émergence de microentreprises et le maintien de l'accès aux services publics,
2. le soutien au développement et la promotion d'activités agro-bio ou dans le domaine de l'agrotourisme du territoire de référence,
3. la modernisation d'une gouvernance davantage participative pour renforcer le lien social en milieu rural
4. un programme conjoint de jumelage et de partenariat ambitieux avec des départements du continent plus avancés incluant une mutualisation des moyens pour la promotion et la diffusion de l'ESS. Un événement de portée nationale sera organisé conjointement sur le territoire de référence du CLDESS autour du thème de la ruralité moderne innovante sociale et solidaire.
5. le soutien à l'animation d'associations d'élus ruraux pour favoriser l'adoption et la diffusion des pratiques et des démarches de l'ESS.

Il est convenu ce qui suit :

TITRE I

Objet de la convention-cadre

Article 1^{er}

- 1.1. L'objectif de la présente convention est de définir les modalités de partenariat entre la CTC et le bénéficiaire, visant une démarche concertée de développement de l'Economie Sociale et Solidaire sur le territoire de la communauté d'acteurs du Pôle CCE.
- 1.2. Ce partenariat concerne la mise en œuvre sur ce même territoire, par le bénéficiaire, d'actions d'animation, de promotion et de structuration de l'ESS présentant un intérêt régional, et dont les grands principes sont décrits dans cette convention.
- 1.3. La CTC entend donc par la présente, et conformément au cadre de mise en œuvre des CLDESS, soutenir cette démarche locale de développement de l'ESS, au regard des principes exposés dans la délibération n°14/242 AC de l'Assemblée de Corse, portant approbation du plan Cors'Eco Solidaire.
- 1.4. Aux termes de ce CLDESS, le Pôle CCE (CORSE CENTRE-EST) entend avoir contribué à doter le territoire considéré d'un secteur de l'ESS structuré, organisé, dynamique en termes d'initiatives, d'expérimentations nouvelles, de création d'emplois et d'activités.

TITRE II

Engagements des parties

Article 2

- 2.1. Le bénéficiaire s'engage à mener sur la durée de la présente convention des actions contribuant au développement du secteur de l'ESS conformément au plan Cors'Eco Solidaire 2 et à la future Stratégie Régionale de l'ESS (SRFESS) qui sera intégrée dans le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDE2I).
- 2.2. La Commune de Prunelli di Fium'Orbu s'engage à coordonner l'action et à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires qu'elle mobilisera autant que de besoin dans la limite des engagements financiers prévus par la présente.
- 2.3. La Collectivité Territoriale de Corse s'engage à apporter les financements nécessaires à la réalisation des objectifs identifiés et validés, fixés par la présente.

TITRE III

Durée de la convention-cadre

Article 3

- 3.1. La présente convention cadre est conclue pour les années 2017-2018-2019.

- 3.2. Elle se rapporte à un programme d'actions identifié dans la présente convention. Dans tous les cas, elle ne concerne que les actions engagées par Commune de Prunelli di Fium'Orbu du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019. La Collectivité territoriale ne saurait accepter aucune autre dépense, même à titre dérogatoire, au-delà de cette date.

TITRE IV

Modalités d'exécution de la convention-cadre

Article 4

La présente convention entre en vigueur dès sa signature par les partenaires. Elle précise le budget prévisionnel global du programme.

Article 5

- 5.1. Au titre de la présente convention, la Commune de Prunelli di Fium'Orbu s'engage à réaliser le programme d'actions annexé.

- 5.2. Un contrôle, un suivi et une évaluation annuelle de l'action, dont les modalités de mise en œuvre sont précisées au Titre IV de la présente convention, sont effectués par les services de l'ADEFC. De la qualité du contrôle et du suivi dépendra la poursuite de l'action et la mise en œuvre des procédures de financement du programme de l'année suivante.

TITRE V

Volets d'intervention et dispositions financières afférentes

Article 6.

- 6.1.** Le programme d'actions et le budget prévisionnel afférent ont été proposés par la Commune de Prunelli di Fiumorbo à la Collectivité Territoriale dans le cadre d'une demande d'aides publiques relative à la mise en œuvre d'un Contrat Local de Développement de l'Économie Sociale et Solidaire (CLDESS) et cela conformément à la délibération n°14/242 AC de l'Assemblée de Corse, portant approbation du plan Cors'Eco Solidaire 2.
- 6.2.** Le programme d'actions collectives et le budget prévisionnel ont fait l'objet d'une expertise interne par les services instructeurs de la Collectivité Territoriale.
- 6.3.** Ces actions seront en outre organisées autour des 4 objectifs suivants:
- **Objectif 1 : Identifier, structurer et animer un réseau des acteurs de l'ESS à l'échelle du territoire**
 - **Objectif 2: Faire connaître et reconnaître l'ESS sur le territoire, promouvoir ses valeurs et ses pratiques.**
 - **Objectif 3 : Renforcer les acteurs de l'ESS sur le territoire.**
 - **Objectif 4 : Soutenir le développement de projets sur le territoire**
- 6.4.** Le détail des moyens mis en œuvre et des résultats attendus pour les actions s'inscrivant dans chaque volet est décrit dans chaque fiche-action dont la totalité est jointe à la présente.
- Les fiches-action décrivent non seulement le contenu de l'action, mais également identifient les bénéficiaires ainsi que les conditions générales et particulières de mobilisation des soutiens financiers prévus à cet effet. Les fiches-action contiennent également les modalités d'autofinancement.

Article 7

La détermination du coût prévisionnel des actions envisagées est détaillée comme suit :

| Action | Intitulé de l'action | Coût total du volet |
|--------------------------|----------------------------------|---------------------|
| 1 | Salaire chargé de mission CLDESS | 225 000€ |
| 2 | Etude marketing territoriale | 25 000€ |
| TOTAL | | 250 000 € |
| Assiette éligible | | 250 000 € |

Ces évaluations financières sont entendues T.T.C.

Article 8

La répartition budgétaire annuelle prévisionnelle est la suivante :

| Années | Coût total du programme |
|--------------|-------------------------|
| 2017 | 100 000 € |
| 2018 | 75 000 € |
| 2019 | 75 000 € |
| TOTAL | 250 000 € |

Article 9

- 9.1. Pour mettre en œuvre le programme d'actions collectives d'un montant prévisionnel total de **250 000 €**, la participation de la Collectivité Territoriale n'excèdera en aucun cas les **80 %** du montant total des actions. Cette intervention s'inscrit dans le cadre délibération n°14/242 AC de l'Assemblée de Corse, portant approbation du plan Cors'Eco Solidaire2. De quelle que manière que ce soit, la contribution de la Commune Prunelli di Fium'Orbu ne pourra être inférieure à **20%** du montant total prévisionnel des actions.
- 9.2. La Collectivité Territoriale de Corse interviendra au travers des crédits inscrits sur le programme 2170I du budget de l'action économique

Article 10

La répartition prévisionnelle des financements par actions.

| Actions | Intitulé des actions | Coût total sur 3 ans | Contribution minimale Commune de Prunelli di Fium'Orbu sur 3 ans | Taux d'intervention CTC | Contribution CTC sur 3 ans |
|--------------|----------------------------------|----------------------|---|-------------------------|----------------------------|
| 1 | Salaire chargé de mission CLDESS | 225 000 | 45 000 | 80% | 180 000 |
| 2 | Etude marketing | 25 000 | 12 500 | 50% | 12 500 |
| TOTAL | | 250 000 | 57 500 | 77% | 192 500 |

Article 11

A titre prévisionnel, la répartition annuelle des contributions financières concernant le programme s'établit comme suit :

| | 2017 | 2018 | 2019 | TOTAL |
|---|----------------|---------------|---------------|----------------|
| CTC | 72 500 | 60 000 | 60 000 | 192 500 |
| Taux d'intervention CTC | 72.5 % | 80 % | 80 % | 77 % |
| Commune de Prunelli di Fium'Orbu | 27 500 | 15 000 | 15 000 | 57 500 |
| TOTAL | 100 000 | 75 000 | 75 000 | 250 000 |

Article 12

Le coût prévisionnel par actions et par années est détaillé comme suit

| Actions | Intitulé des actions | Coût total sur 3 ans | 2017 | 2018 | 2019 |
|----------------|-----------------------------|-----------------------------|----------------|---------------|---------------|
| 1 | Salaire chargé de mission | 225 000 | 75 000 | 75 000 | 75 000 |
| 2 | Etude marketing | 25 000 | 25 000 | | |
| TOTAL | | 250 000 | 100 000 | 75 000 | 75 000 |

Article 13

- 13.1.** Les parties signataires conviennent que les sommes indiquées dans la présente convention et ses annexes, et leurs répartitions par années et par actions sont prévisionnelles.
- 13.2.** Les financements publics feront l'objet de la part de la CTC d'actes d'individualisation et d'engagement annuels, selon ses règles, formes et procédures propres. Le montant de la subvention annuelle sera arrêté dans le cadre d'un avenant financier annuel par la même instance adoptant cette convention, procédant à l'affectation des crédits d'engagement.
- 13.3.** Les modalités de liquidation des aides publiques seront précisées par un acte d'engagements individuels pris par la CTC, et leur paiement interviendra, sous réserve de la disponibilité des crédits, selon ses conditions et règles détaillé à l'article 13.5.
- 13.4** Les sommes prévisionnelles prévues à la présente convention seront liquidées au prorata des justificatif remis par la Commune Prunelli di Fium'Orbu.
- 13.5** La liquidation observera les règles suivantes - Pour les études :
- les factures certifiées conforme par le Maire de la Commune Prunelli di Fium'Orbu accompagnées d'une attestation de paiement délivrée par le comptable public et mandat administratif correspondants.
 - Le bénéficiaire relevant du code des marchés publics, doit **transmettre l'ensemble des pièces constitutives** du marché.

Pour la mise à disposition de personnel :

- Copie certifiée conforme par le Maire du contrat de travail
- Une fiche de temps agents signée par l'agent et supérieur hiérarchique indiquant le nombre d'heures effectué pour chaque action,
- Copie certifiée conforme par le Maire des fiches de paye de l'agent concerné et d'une attestation de paiement délivrée par le comptable public accompagnés des mandats administratif correspondants.

TITRE VI

Suivi et évaluation et l'exécution

Article 14

14.1 Un comité de suivi et d'évaluation des actions (COSEA) du CLDESS sera créé. Il se réunira au moins une fois par an à la demande de l'ADEC ou de la Commune de Prunelli di Fium'Orbu. Ses missions :

- Valider chaque année le bilan annuel d'exécution de la présente convention au titre de l'année précédente ainsi que les indicateurs mesurables (annexe 8).
- Suivre l'état d'exécution de l'année en cours
- Valider chaque année le programme d'action à venir (à l'exception de celui relatif à l'année 'exécution du COSEA)
- Procéder à l'évaluation globale de l'ensemble des actions en fin de programme

Seul l'accord express du COSEA sur le bilan de l'année précédente et sur le programme d'actions de l'année à venir vaut poursuite de l'engagement conventionnel.

14.2 Composition du COSEA

- Président de l'ADEC ou son représentant,
- Représentant de l'Etat, référent ruralité pour la Haute-Corse
- Maire de Prunelli di Fium'Orbu ou son représentant,
- L'agent ADEC instructeur en charge du suivi du dossier.

TITRE VII

Publicité et respect des politiques régionales

Article 15

15.1 Le pétitionnaire s'engage à faire systématiquement mention de la participation financière de la Collectivité Territoriale de Corse à son programme, dans toute communication qu'il serait amené à réaliser (y compris par voie de presse et des médias), toute interview ou reportage qu'il serait conduit à accorder. Cette obligation pèse également sur les publications qu'il serait conduit à réaliser dans le cadre de son programme. Le non-respect de cette disposition peut entraîner la suspension voire la suppression des aides restant à verser ou le reversement des sommes déjà versées. S'il apparaissait après enquête que le programme réalisé n'a pas satisfait aux conditions prévues par les délibérations de l'Assemblée de Corse relatives aux aides économiques, l'aide pourra être annulée et le bénéficiaire contraint à son remboursement.

- 15.2** Le bénéficiaire s'engage à respecter les règles de concurrence et de passation des marchés publics, la protection de l'environnement, l'égalité des chances entre hommes et femmes qui lui sont opposables. S'il apparaissait après enquête que le programme réalisé n'a pas satisfait à ces règles, l'aide pourra être annulée et le bénéficiaire contraint à son remboursement.

TITRE VIII

Modalités de contrôle de l'utilisation des fonds

Article 16

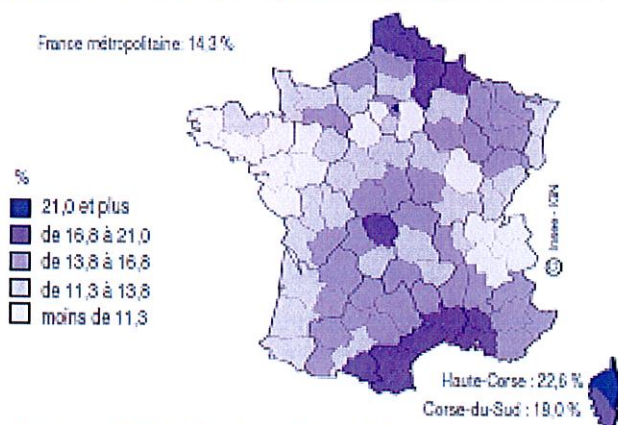
- 16.1** La Collectivité Territoriale de Corse peut faire vérifier, par tout moyen, la bonne utilisation des fonds alloués à la Commune Prunelli di Fiumorbo au titre de la convention pluriannuelle et mis en œuvre par la présente convention annuelle.
- 16.2** A cet effet, le Maire de la Commune Prunelli di Fiumorbo est tenu de remettre à l'issue de l'achèvement de chaque action un dossier présentant le détail de la réalisation de l'action ainsi que le détail du budget de l'action : dépenses engagées, autofinancement, subventions perçues, et faisant apparaître une analyse de la portée de l'action ainsi réalisée.
- 16.3** Le Maire de la Commune Prunelli di Fium'Orbu remet, en fin d'exercice, un rapport global sur la totalité des actions réalisées au titre de l'année. Ce rapport est présenté au COSEA, il sera accompagné d'un rapport d'évaluation du service instructeur.
- 16.4** Le non-respect de ces dispositions peut entraîner la suspension de l'engagement annuel, et, éventuellement, le reversement des sommes allouées par la Collectivité Territoriale de Corse et perçues par la Commune.
- 16.5** Le Département « Gestion du Financement, Audit, Contrôle et Instances » de l'ADEC est habilité à conduire les contrôles nécessaires à la vérification de la bonne utilisation des fonds alloués par la Collectivité Territoriale à la Commune Prunelli di Fiumorbo et peut demander la suspension de l'accord pluriannuel voire sa dénonciation s'il estimait que les conditions d'exécution du programme d'action n'étaient plus assurées par la Commune.

ANNEXE1

TERRAIN d'APPLICATION DU PROGRAMME CLDESS – CENTRE ET EST CORSE

Pauvreté monétaire, prestations sociales et surendettement

1 Taux de pauvreté par département en 2012

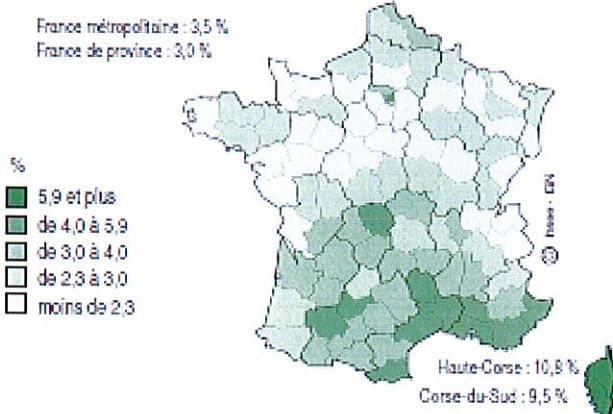


2 Taux de pauvreté pour quelques types de ménage et tranches d'âge du référent fiscal en 2012

| | Corse | Corse-du-Sud | Haute-Corse | en % France Métropolitaine |
|-----------------------|-------------|--------------|-------------|----------------------------------|
| Famille monoparentale | 29,9 | 26,1 | 33,2 | 29,9 |
| Femme seule | 26,8 | 23,5 | 29,7 | 15,8 |
| Homme seul | 25,1 | 22,7 | 27,0 | 17,2 |
| Moins de 30 ans | 27,2 | 23,6 | 29,9 | 21,9 |
| De 60 à 74 ans | 17,6 | 16,1 | 18,9 | 10,1 |
| 75 ans ou plus | 21,3 | 18,4 | 23,8 | 10,2 |
| Retraité | 23,5 | 21,3 | 25,3 | 12,6 |
| Ensemble | 20,4 | 18,0 | 22,6 | 14,3 |

Source : Insee-DGFP-Cnaf-Cnav-Corsica, Fichier localisé social et fiscal

4 Part des allocataires du minimum vieillesse chez les plus de 65 ans par département au 31/12/2013

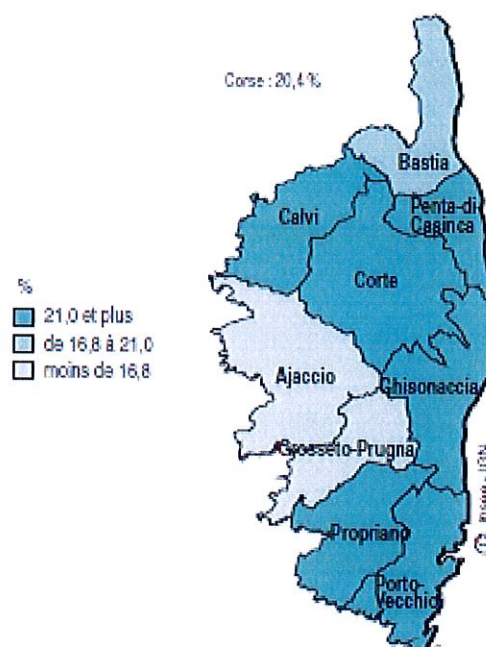


5 Bénéficiaires de minima sociaux

| | en % | |
|-----------------------|--|--|
| | Part des ménages bénéficiaires dont les minima sociaux représentent plus de 75 % des revenus | Part des ménages bénéficiaires dont les minima sociaux représentent plus de 50 % des revenus |
| Corse | 26,8 | 34,7 |
| Corse-du-Sud | 24,2 | 32,1 |
| Haute-Corse | 28,9 | 36,8 |
| France métropolitaine | 24,9 | 32,6 |

Source : Cnaf-Données au 31/12/2014

6 Taux de pauvreté par bassin de vie en 2012



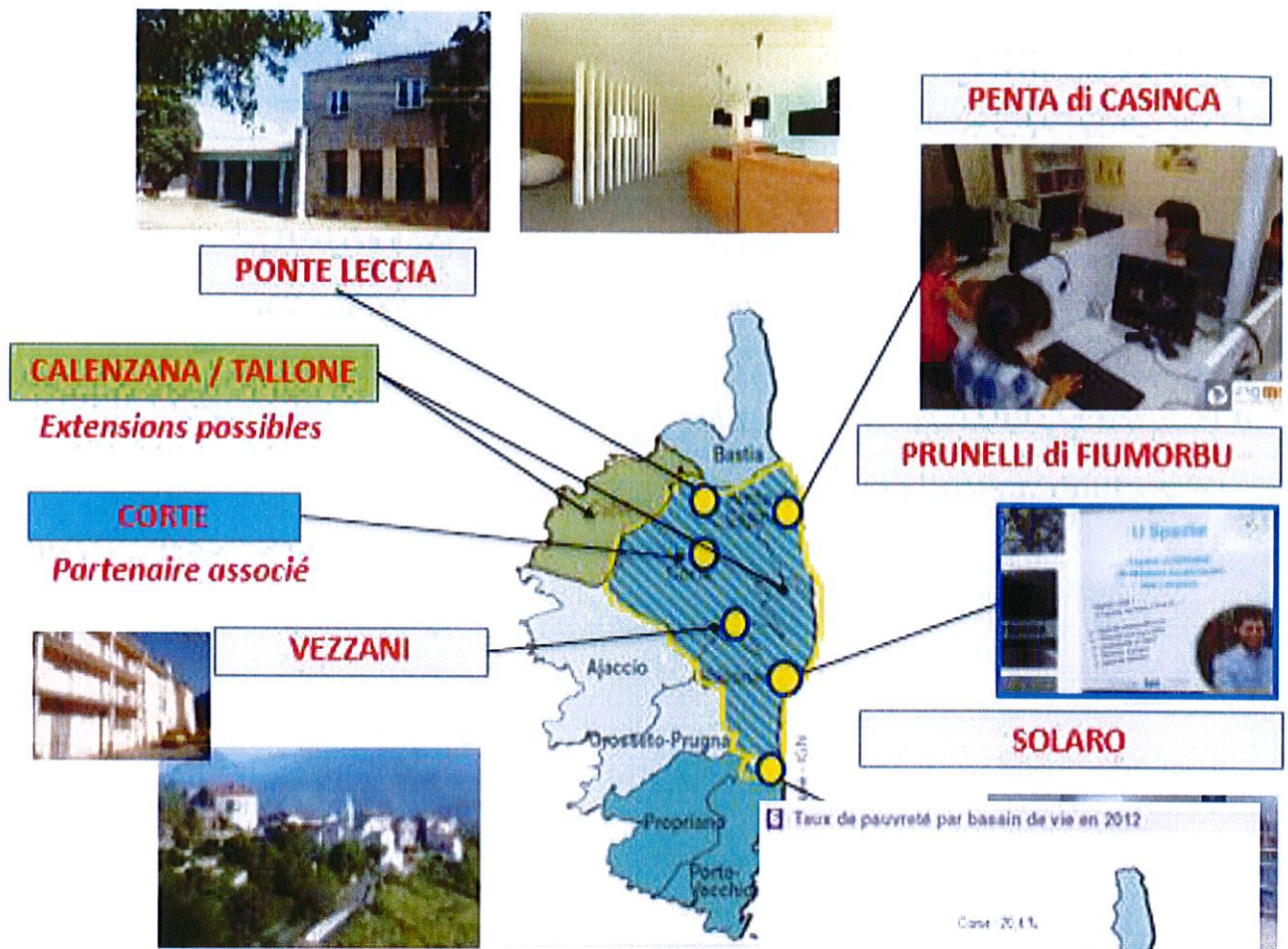
7 Dossiers de surendettement

| | Dossiers déposés en 2013 | | | Part de dossiers recevables (%) | |
|-----------------------|--------------------------|---------|-------------------------|---------------------------------|------|
| | Nombre pour 100 000 hab. | Nombre | Evolution 2008-2013 (%) | 2008 | 2013 |
| Corse | 214 | 685 | 24,5 | 80,4 | 82,0 |
| Corse-du-Sud | 263 | 392 | 50,2 | 75,1 | 78,1 |
| Haute-Corse | 171 | 293 | 1,4 | 85,1 | 87,4 |
| France métropolitaine | 350 | 223 012 | 18,3 | 85,4 | 87,6 |

Source : Banque de France

ANNEXE 2

RESEAU ET COMMUNAUTE D'ACTEURS CO-PILOTES DE L'ESS SUR LE POLE TERRITORIAL CENTRE-EST

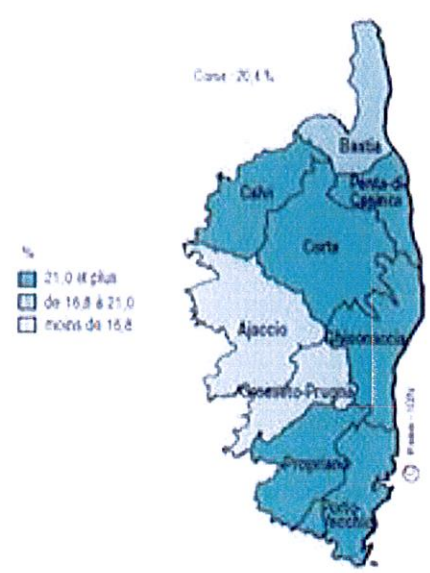


5 Bénéficiaires de minima sociaux

| | en % | |
|-----------------------|--|--|
| | Part des ménages bénéficiaires dont les minima sociaux représentent plus de 75 % des revenus | Part des ménages bénéficiaires dont les minima sociaux représentent plus de 50 % des revenus |
| Corse | 26,8 | 34,7 |
| Corse-du-Sud | 24,2 | 32,1 |
| Haute-Corse | 28,9 | 36,8 |
| France métropolitaine | 24,9 | 32,6 |

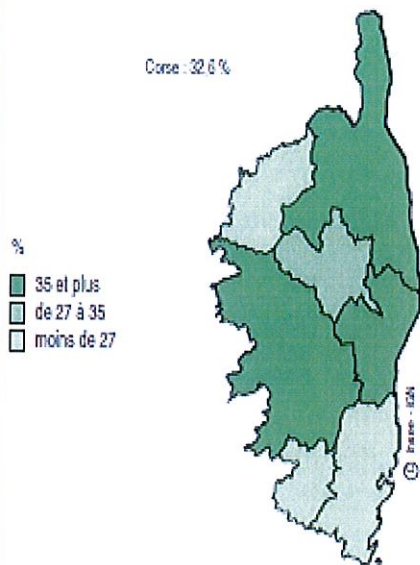
Source : Caf données au 31/12/2014

6 Taux de pauvreté par bassin de vie en 2012



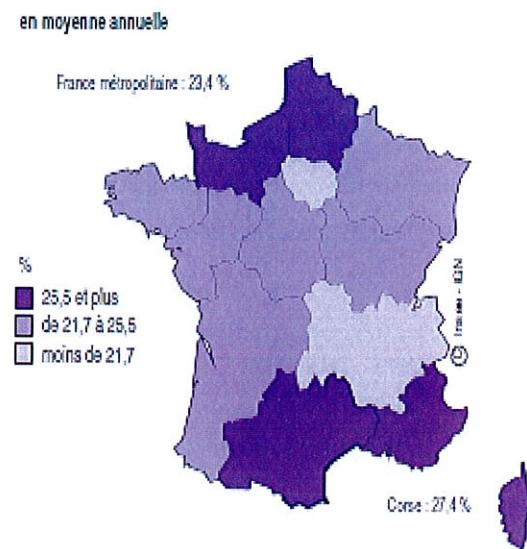
Source : Insee DGF2014 - Caf - Corse, Fisher Index social et fiscal

4 Part des chômeurs de longue durée par zone d'emploi au 4^e trimestre 2015



Champ : DEFM A, B, C en CVS en fin de trimestre.
Source : Pôle emploi, Direccte

5 Taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans par région en 2014



Source : Insee, taux de chômage localisés

Le Pôle CCE – Corse Centre et Est – Pôle d’Innovation et d’expérimentation pour le développement de l’ESS, animé par les communes de Prunelli di Fium’orbu, Sulaghju, Penta di Casinca, Vizzani, Ponte-Leccia/Merusaglia, Corti et Tallone



ANNEXE 3

ESS ET NUMERIQUE - LE RESEAU U SPAZIU POLES DE SERVICES RURAUX

DESCRIPTION SUCCINCTE

- **RESEAU de Tiers-Lieux à Haut Débit pour la mutualisation** d'équipements professionnels et de Postes de travail pour travailleurs libéraux ou artisans ou encore pour la domiciliation des TPE locales avec en option un service mutualisé de Télé-secretariat et d'assistance téléphonique personnalisée pour les jeunes entreprises, pour la promotion du Télétravail économisant la pénibilité des mouvements pendulaires de la microrégion vers les Centres Urbains de Bastia, Aiacciu ou Corti
- **Télé-Centre de Ressources et de relations distantes** avec les Acteurs Économiques, Administratifs ou Sociaux du Département, Salle de Réunion et de Vidéo-Conférences, Salle de Formation professionnelle.
- **Maison du Citoyen et des Services Publics pour l'assistance** à l'utilisation des e-Services administratifs locaux ou nationaux, accueil et permanence **pour les personnes précaires** et faciliter l'apprentissage de la gestion numérique de leurs démarches administratives avec les Organisations Publiques.

| Début | Statut | 1 ^{ère} Echéance Opérationnelle | Bilan du Prototype | Équipement réalisé | Animation Opérationnelle |
|-----------|----------|--|----------------------|--------------------|--------------------------|
| | | | Echéance bilan 2 ans | Date cible 1 | Date cible 2 |
| Mars 2015 | En cours | 17 février 2016 | 17 février 2018 | Septembre 2017 | 17 février 2018 |

BENEFICES

| Territoriaux | Compétitifs et entrepreneuriaux | Solidaires et sociaux |
|--|---|--|
| Attractivité du Territoire Revitalisation Rurale Dynamique Et Promotion Renforcer le lien social – Lieu de vie Rayonnement et visibilité Centre de Visio-Conférence et relais pour travailleurs nomades | Stimuler création de micro-entreprise Attirer des innovateurs et leurs familles Fournir des moyens numériques haut de gamme pour le télé-travail et espace co-working Mise à disposition moyens partagés – secrétariat - agenda Facturation Agilité et configurabilité – télé-médecine – MSAP – PAM etc... | Accueil des citoyens précaires Médiation numérique et assistance à la résolution des problèmes individuels Aides au retour à l'emploi Développer le lien social – lieu de rencontres Animation numérique et partage Centre relais des services publics et administrations |

BUDGET

| Coût salarial annuel | Etudes associées | Subventions |
|--|--|--|
| Part brut chargée commune 75.000 €/an Part de l'action chargé mission : 70 % | 5 rapport d'enquête – étude marketing territorial – étude des ressources locales – dessins d'architecture – maquette 3D – évaluation budgétaire précise de réalisation : 25.000 € | Part Salariale : 80% soit 60K€/an Financement de l'étude à : 50% :12 500 € |

ANNEXE 4

DEMOCRATIE ET VIE LOCALE – CORSE CENTRE EST

DESCRIPTION SUCCINCTE

La mise en place de comités de quartiers est encore plus importante en milieu rural qu'en zone urbaine et permet des animations démocratiques du territoire et des expériences de e-participation à la vie publique :

- renforcer le lien social, la participation, et multiplier les contacts avec les citoyens,
- renforcer la concertation et la participation des habitants aux grands projets et à l'entretien de la vie de leur quartier,
- donner une vision plus claire du travail quotidien de la municipalité,
- mise en place d'un lieu dédié d'échange qui ne soit pas la mairie et qui co-appartienne aux citoyens,
- les « spazi » centres du réseau « u spaziu », seront les lieux d'appui de l'animation et de structuration de la vie locale.

Cette action est essentielle au plan de son apport à l'efficacité politique et son approche moderne de la vie publique.

C'est un appareil de contact continu avec la population et de remontée de la température donc un outil stratégique pour l'amélioration de la gouvernance

Une journée annuelle de travail de toutes les associations DVL pour promotion et échange des meilleures pratiques

| Début | Statut | 1 ^{re} échéance opérationnelle | Echéance bilan 2 ans | Date cible 1 | Date cible 2 |
|-----------|----------|---|----------------------|-------------------|-------------------|
| Mars 2015 | En Cours | Novembre 2016 | Fin décembre 2018 | Fin décembre 2018 | Fin décembre 2019 |

BENEFICES

| Territoriaux | Compétitifs et entrepreneuriaux | Solidaires et sociaux |
|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Rythme la vie publique • Participe au bien vivre ensemble • Visibilité du territoire | Contribue à l'attractivité du territoire | <ul style="list-style-type: none"> • Permet une gouvernance moderne • Permet une meilleure éducation au bon usage de la république et de ses valeurs • Renforce le lien social • Renforce l'expression des identités par quartier |

BUDGET : 10% du temps agent chargé de mission

ANNEXE 5

JUMELAGE NUMERIQUE CORSE - CANTAL COOPERATION TERRITORIALE POUR UNE RURALITE MODERNE ET INNOVANTE

UNE PLATEFORME DE PROMOTION DU MEILLEUR DE L'ESS

DESCRIPTION SUCCINCTE

L'accord a pour but de :

- **Coopérer entre départements ruraux et de montagne** pour partager les bonnes pratiques de l'ESS et les innovations locales pour mieux défendre leur prise en compte dans les réformes en cours, en France et en Europe,
- **Défendre, par l'équipement numérique, l'attractivité et l'égalité des territoires ruraux,**
- **Utiliser les moyens numériques pour rapprocher l'administration des citoyens, favoriser la mobilité et promouvoir le rôle essentiel joué par l'échelon départemental dans les politiques de proximité** en matière d'action sociale, d'éducation, d'aménagement du territoire, d'emploi, de santé, de solidarité handicap, ou encore pour le développement économique,
- **Aider la Corse a développer son réseau de TELECENTRES avec une force d'appui de CYBERCANTAL et d'en faire le Centre d'Animation de la politique ESS du Territoire.**

Il inclut : un **RENDEZ-VOUS ANNUEL EN CORSE POUR SOUTENIR LA RURALITE MODERNE ET L'ESS**

- Forum annuel permettant de diffuser les meilleures pratiques de l'ESS et les acquis du travail en partenarial CORSE CANTAL auprès de tous les élus corses. Avec l'appui de l'ADF de l'AMRF et de l'ANEM, il aura pour rôle de médiatiser le sujet de la "RURALITE MODERNE" et d'en diffuser le "modèle". **Il sera donc conçu pour avoir un impact national.**

| Début | Statut | 1 ^{ère} échéance opérationnelle | Echéance bilan 2 ans | Date cible 1 | Date cible 2 |
|----------|----------|--|----------------------|--------------|--------------|
| Mai 2015 | En cours | 27 Novembre 2015 | Sept 2017 | Sept 2016 | Juin 2017 |

BENEFICES

| Territoriaux | Compétitifs et entrepreneuriaux | Solidaires et sociaux |
|---|---|---|
| Compétitivité du territoire Revitalisation zones rurales Promotion de la Corse comme territoire innovant Corse vitrine de société durable de l'ESS et de ruralité moderne Le pays de la 2 ^{ème} voie | Attractivité territoriale Promotion nationale de la culture et des avantages compétitifs corses RDV des entrepreneurs corses Rencontre avec le meilleur du numérique et de l'ESS national | Forum innovation e-santé Forum innovation sociale Rencontres de l'innovation en tourisme Multiplex depuis tous les télé-centres – la voix des villages |

BUDGET : 10% du temps agent chargé de mission

ANNEXE 6

DIFFUSION DES PRATIQUES DE L'ESS AUPRES DES TERRITOIRES RURAUX

DESCRIPTION SUCCINCTE

La présente convention inclura des actions fédératrices favorisant la diffusion des bonnes pratiques et la participation des élus locaux à la démarche et à la politique de progrès déployée sur le territoire insulaire.

- Animation de Réunion d'expression et de Récolte des besoins des Maires Ruraux
- Sensibilisation des Elus aux pratiques, avantages et démarches de l'Economie Sociale et Solidaire en Milieu Rural
- Mutualiser les meilleures pratiques de développement et favoriser des approches collectives d'élus
- Assurer un lien dynamique et davantage participatif entre les politiques publiques nationales et insulaires de développement rural et territorial et les élus des communes rurales pour entraîner et accélérer la pénétration des démarches de progrès et des approches de revalorisation des territoires ruraux.

| Début | Statut | 1 ^{ère} échéance opérationnelle | Echéance bilan 1 an | Date cible 1 | Date cible 2 |
|--------------|----------|--|---------------------|--------------|--------------|
| Juillet 2016 | En cours | Octobre 2016 | Octobre 2017 | Octobre 2017 | Octobre 2018 |

BENEFICES

| Territoriaux | Compétitifs et entrepreneuriaux | Solidaires et sociaux |
|---|--|---|
| Sensibilisation et diffusion de l'ESS Fédération et mise en mouvement du monde rural Lien social et meilleure gouvernance lien central – local | Effet d'entraînement et de diffusion en faveur des pratiques de l'ESS Stimulation des maires ruraux meilleurs participation Journées de travail Participation au SRDE2I et à sa mise en œuvre | Partage et mutualisation des efforts de développement Revitalisation et action en faveur des territoires ruraux et de son patrimoine Meilleure démocratie et représentativité |

BUDGET : 10% du temps chargé de mission

ANNEXE 7

FICHE DE POSTE – CHARGE DE MISSION CLDESS

INTITULE DU POSTE : Chargé de mission au développement territorial et au développement de l'Économie Sociale et Solidaire

Date prévue d'embauche : 1^{er} trimestre 2017

| | | |
|--|--|--|
| DIRECTION : DGS SERVICE : Développement Territorial | Cadre d'emploi : Cadre A – Ingénieur Territorial | Nom et grade de l'agent affecté sur le poste : Ingénieur Principal – Echelon 8 |
| LIEU DE TRAVAIL : Mairie Annexe de Prunelli di Fium'Orbu 20243 Abbazia BP 45 | Position hiérarchique du poste Dépend de la DGS Position fonctionnelle du poste Dépend du Maire | Horaires de Travail : 35 H / sem |

MISSION GLOBALE

DESCRIPTION

Concevoir, conduire et mettre en œuvre le plan d'action CLDESS découlant de la convention de partenariat entre la commune et la Collectivité Territoriale de Corse (ADEC) :

- Assurer la gestion et le développement marketing de l'activité du Télécentre communal U-SPAZIU,
- Conduire et assurer le pilotage et la coordination dans le cadre du rôle de chef de file de la commune de Prunelli-di Fium'Orbu dans le déploiement de la phase 2 du RESEAU U-SPAZIU,
- Structurer et animer sur le territoire un réseau des acteurs de l'ESS et plus globalement une démarche partenariale inclusive autour de la thématique en interne de la collectivité, à l'échelle du territoire et au-delà,
- Développer des actions de promotion de l'ESS à l'échelle du territoire,
- Accompagner le développement et la pérennisation des acteurs présents sur le territoire en favorisant notamment les démarches de coopérations économiques,
- Soutenir les nouvelles initiatives porteuses d'innovation sociale sur le territoire.
- Conduire et Faciliter le passage à l'Internet à Haut-Débit sur les sites stratégiques du territoire
- Evaluer l'impact de la démarche et communiquer sur les résultats, assurer et développer le Marketing Territorial et développer l'Identité du territoire
- Mettre en œuvre le programme d'action décrit dans l'annexe à la convention CLDESS.

MOYENS MATERIELS DU POSTE

- | | | |
|---|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Moyens bureautiques | <input checked="" type="checkbox"/> moyens informatiques | <input type="checkbox"/> équipement personnel |
| <input type="checkbox"/> Outillage | <input type="checkbox"/> véhicules et engins | <input checked="" type="checkbox"/> autre : Téléphone portable |

COMPETENCES ET EXPERIENCES REQUISES

- Compétences techniques éprouvées et reconnues en ingénierie et en gestion de projets en télécommunications,
- Expertise et expérience éprouvée de 10 ans au moins en développement des territoires et en matière d'analyse en marketing territorial, et en développement stratégique d'Identité Territoriale
- Expérience pratique éprouvée en développement et Animation de de Tiers Lieux, en management d'entreprises, capacité d'accompagnement et de lancement de jeunes innovateurs et entrepreneurs, aisance à extraire les énergies entrepreneuriales et à trouver les financements pour la création de nouvelles activités
- Capacités éprouvées d'animation de démarches partenariales et de formations
- Compétence et expérience affirmée dans le domaine du développement local dont au moins 3 ans en ESS
- Bonnes connaissances des réseaux sociaux et économiques du territoire, du Fium'Orbu en particulier
- Capacités à travailler en équipe et à organiser son travail de manière autonome,
- Qualités relationnelles, d'animation, de négociation,
- Capacités d'analyse, de synthèse et aisance rédactionnelle

QUALITES PROFESSIONNELLES REQUISES POUR CE POSTE

Expérience professionnelle éprouvée dans des postes nécessitant des compétences similaires

FORMATION, HABILITATION, STAGE NECESSAIRES POUR CE POSTE : Bac +5

QUALITES SOUHAITEES :

- | | | |
|--|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Polyvalence | <input checked="" type="checkbox"/> Organisation | <input type="checkbox"/> Rigueur |
| <input checked="" type="checkbox"/> Esprit d'analyse | <input checked="" type="checkbox"/> Autonomie | <input type="checkbox"/> Aptitude physique |
| <input checked="" type="checkbox"/> Sens du contact humain | <input checked="" type="checkbox"/> Aptitude au travail collectif | <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement |
| <input type="checkbox"/> Discrétion professionnelle | <input type="checkbox"/> Autre : | |

CONTRAINTES PARTICULIERES DU POSTE

PHYSIQUES

Bruit

Station debout

Port de charges

Escalier à gravir

Travail sur console informatique

Insalubrité

Autre :

ORGANISATIONNELLES

Travail de bureau

Travail en atelier

Travail à l'extérieur

Horaires irréguliers

Présence au-delà des horaires

Grande disponibilité

Autre :

SOCIALES

Travail en équipe

Travail en autonomie

Travail isolé

Contacts internes

Contacts externes

Autre :